



Paris, le 26 octobre 2015

EXILES DE CALAIS

Face aux insuffisances criantes des pouvoirs publics,

le Secours Catholique-Caritas France et Médecins du Monde en appellent à la Justice

Malgré les multiples demandes émises par nos associations, malgré les nombreuses recommandations énoncées par le Défenseur Des Droits, le ministre de l'Intérieur vient d'annoncer et de mettre en œuvre certaines mesures qui ne répondent toujours pas aux questions posées par la présence de milliers d'exilés à Calais.

La mission médicale interministérielle récente recommande entre autre une médicalisation de proximité pour répondre à l'urgence sanitaire mais les moyens proposés par les autorités ainsi que les délais restent flous alors que les besoins en santé sont réels et nécessitent des réponses rapides.

En plus des dispositions humanitaires bienvenues pour protéger femmes et enfants, le ministre a aussi évoqué un plan visant à créer des centres de "mise à l'abri", dont on ne connaît encore ni la localisation, ni les conditions prévues pour un accompagnement médico-social et juridique, ni les modalités pratiques de mise en œuvre. Ce dispositif à peine annoncé, nous assistons depuis quelques jours au placement contraint de dizaines de personnes dans les centres de rétention aux quatre coins de la France. Ces mesures absurdes rappellent les modalités de destruction de la jungle en 2009 et font peser un doute sur le rôle de ces centres de « mise à l'abri » censés créer un lien de confiance et permettre un accès aux droits fondamentaux des exilés.

Ces derniers événements - justifiés par la formule répétée à l'envie de l'équilibre entre "fermeté et humanité" - illustrent ce qui caractérise la politique des pouvoirs publics depuis deux ans à Calais : une indécision - voire une improvisation permanente - quant au choix politique à faire qui conduisent finalement à des réponses sous calibrées qui laissent des milliers de personnes dans le plus grand dénuement. Que cherche le Gouvernement ? Une réponse globale conforme aux droits et à la dignité des personnes, ou bien la poursuite d'une sorte de déni avec son corollaire, le recours à la force et à la brutalité ?

Des mesures d'urgence doivent être prises, conformément aux recommandations du défenseur des droits, pour répondre sans condition et sans délai aux besoins essentiels et vitaux de toutes ces femmes, hommes et enfants exilés! Investis depuis des années aux côtés des milliers d'exilés qui subissent ce chaos alimenté par l'indécision des autorités locales et nationales, le Secours Catholique et Médecins du Monde ont décidé de saisir la justice à cette fin.

Le 26 octobre, aux côtés de requérants soudanais, érythréen, irakien, afghan, syrien, nos associations ont déposé devant le tribunal administratif de Lille un recours en référé.

Elles appuient leur requête sur la violation de plusieurs droits fondamentaux : le droit au respect de la vie, le droit à la dignité humaine, le droit de ne pas subir de traitements inhumains ou dégradants, le droit d'asile. Elles sollicitent du juge que soient prises en urgence par l'administration des mesures de nature à répondre, sans condition et sans délai, aux besoins essentiels et vitaux de toutes ces femmes, hommes et enfants exilés.

Au-delà de la réponse sanitaire et sociale immédiate qui s'impose, c'est à un réexamen complet de la politique des pouvoirs publics auquel nos associations appellent :

Il est temps de renoncer à la politique de "ghettoïsation" et de concentration de tous les exilés dans un même lieu, comme l'a imposé la Maire de Calais il y a un an ;

Il est temps de demander fermement à la Grande Bretagne une renégociation des conditions d'accès au territoire britannique des exilés qui veulent s'y rendre. Le fatalisme actuel du Gouvernement sur ce sujet est incompréhensible ;

Il est temps de mettre en place, sans délai, un plan d'ensemble national et européen pour l'accueil digne des exilés, à la hauteur des enjeux et des défis actuels.
